



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr>

Paris, le 30 octobre 2009

Personnes allergiques à l'arachide : mise en garde concernant certaines pâtes à tartiner

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a été informée que la société italienne Nutkao procède au retrait et au rappel de pâte à tartiner aux noisettes pouvant contenir des **traces d'arachide non mentionnées sur l'étiquetage**.

Cette pâte à tartiner est distribuée en France sous **différentes marques**, dont la liste figure ci-dessous, et sous différents types de conditionnements.

Les distributeurs concernés ont retiré du marché les produits en cause et procèdent à leur rappel.

A titre de précaution, la DGCCRF recommande pour sa part aux personnes allergiques à l'arachide qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de se rapprocher de leur point de vente.

MARQUES CONCERNEES PAR LE RETRAIT ET LE RAPPEL

Belle France	Monoprix
Capitaine Snack	Netto
Carrefour	New Cream
Casino	Noikao
Champion	Nulacta Cacao
Choco Nussa	Nustikao
Frigoonde	Nutkao (Snack Tris, Monodose)
Grand Jury	Pralina
Gyma	Pralina Cacao
Ivoria Noikao	Tom et Pilou (Casino)
La Vouisienne	Top Budget
MajorCream (Metro)	Valade

Contact presse DGCCRF : Jean-Luc Ambroise 01 44 97 23 91